

## 11. SYNTHÈSE

Le plan directeur peut être résumé au travers des objectifs-cadres et projets figurant ci-dessous :

### **Village de Collonge**

- > Préserver le caractère de village-rue entouré par un écrin de verdure.
- > Réaménager la traversée de localité : mise en valeur de l'espace public et amélioration des conditions de déplacement pour les mobilités douces.
- > Corriger les limites de zones afin de permettre des développements mesurés et de mettre en conformité les constructions existantes en zone agricole.
- > Conditionner la mise en zone des grands terrains occupés par des villas, mais en zone agricole, par l'établissement d'un plan de site.
- > Déplacer le centre de voirie.
- > Réserver les terrains à l'entrée sud de Collonge pour la réalisation d'équipements publics, notamment une salle communale.

### **Village de Vézenaz**

- > Aménager les espaces publics (notamment le chemin du Vieux-Vézenaz) et les mettre en réseau.
- > Réaménager la route de Thonon en faveur des mobilités douces et des transports publics, à la suite de la réalisation de la tranchée couverte.
- > Préserver la zone villas d'une trop forte densification. Reconduire les principes appliqués ces dernières années, soit un indice de 0.25. Un indice plus élevé ne sera admis qu'à titre exceptionnel et dans des conditions particulières.
- > Réserver une partie du terrain de La Californie pour un équipement public et déplacer le terrain de football dans le futur centre sportif intercommunal.
- > Améliorer les conditions de déplacement pour les mobilités douces : trottoirs, bandes cyclables, passages piétonniers au travers des zones villas, etc.

### **La Capite**

- > Modérer la vitesse en traversée du village et mettre en valeur les espaces publics.
- > A terme, relocaliser le terrain de football dans le futur centre sportif intercommunal de La Pallanterie.

### **La Pallanterie**

- > Agrandir la zone d'activités en coordination avec Meinier.
- > Développer le centre sportif en collaboration avec Meinier.
- > Acquérir les terrains nécessaires à ces extensions.
- > Réserver un emplacement pour une éventuelle relocalisation du centre de voirie.

### **Nouveaux développements**

- > Privilégier un développement intercommunal dans le secteur de La Repentance.
- > Collaborer étroitement avec le canton et les communes voisines pour définir la localisation, le nombre de logements, ainsi que les conditions et étapes de développement.
- > Etablir une coordination stratégique des nombreux projets dans le secteur : développement résidentiel, extension ZIAP et centre sportif, P+R, voies bus, sortie autoroutière de la traversée du lac.

### **Saint-Maurice**

- > Mettre en zone de hameaux.

### **Les zones de villas**

- > Pour des raisons paysagères et d'éloignement des transports collectifs, limiter l'indice à 0.2 pour les secteurs proche du lac (périmètre de protection des rives), et les secteurs de Bellerive, de la Gabiule, et le coteau au-dessus de La- Capite.
- > Envisager la mise en zone, moyennant plan de site, des ensembles de villas situées en zone agricole et présentant un intérêt du point de vue paysager.

### **Port de Corsier**

- > Développer le port de Corsier en collaboration avec la commune de Corsier.

### **Paysage et milieux naturels**

- > Entretien et compléter le réseau de haies et d'alignements d'arbres, caractéristique du paysage de bocage.
- > Mettre en place un réseau de promenades, s'appuyant sur les valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales du site.

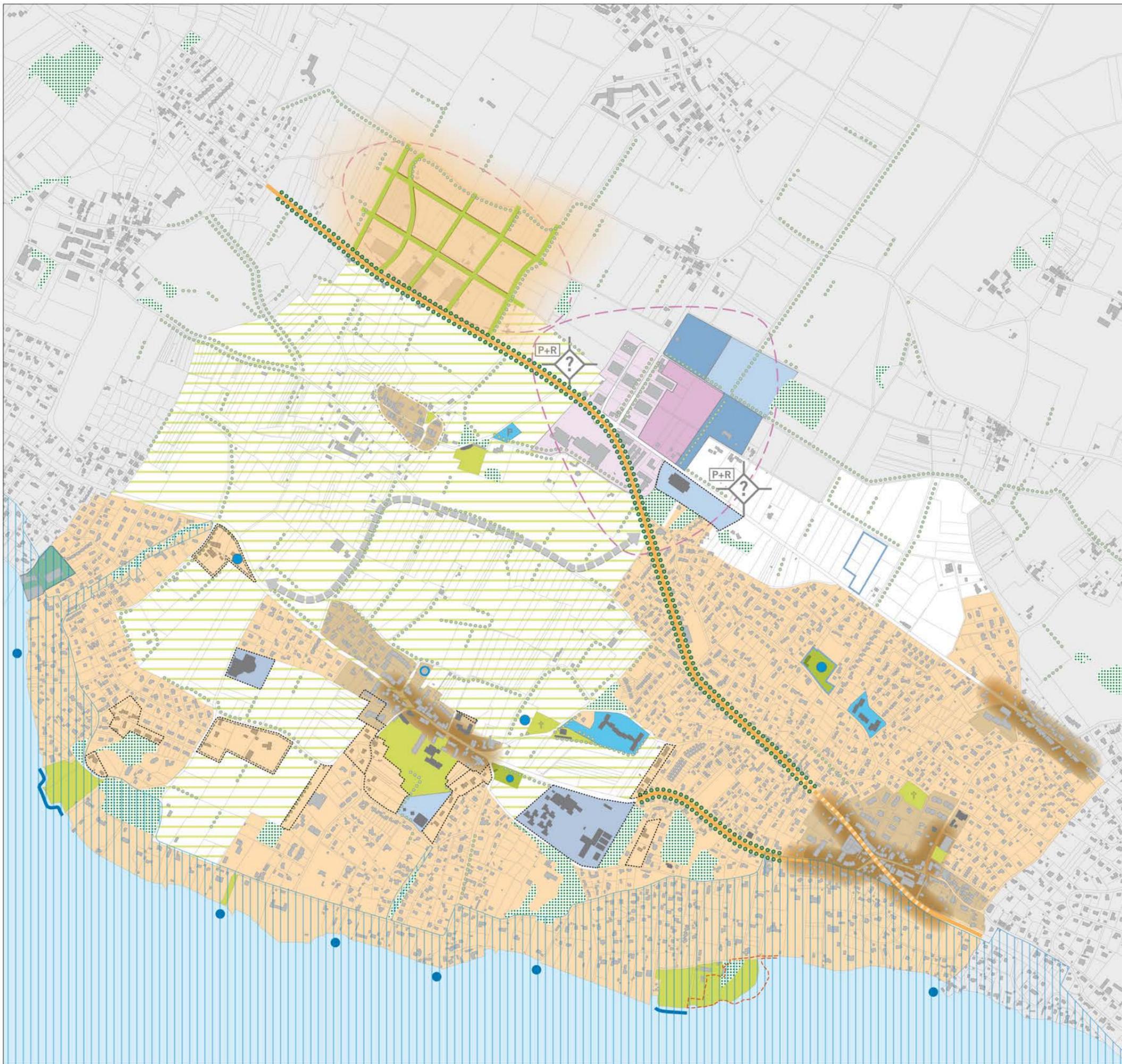
### **Améliorer le fonctionnement du territoire, gérer la mobilité**

- > Compléter la réalisation de la tranchée couverte de Vézenaz.
- > Etudier une liaison entre la route d'Hermance (au nord de Collonge) et la route de Thonon, permettant de délester Collonge, St-Maurice et Vézenaz.
- > Mettre en place un réseau continu et sécurisé de mobilités douces (piétons-vélos). Aménager en suffisance des places de stationnement pour les vélos, dans les immeubles collectifs et à destination.
- > Suivre attentivement les études portant sur la traversée du lac. Exiger du canton une étroite collaboration.
- > Améliorer les transports collectifs : cadence et conditions de confort des lignes E et G ; prolongement de la ligne G au-delà de la frontière, transformation de ligne B en une ligne suburbaine régulière menant au centre-ville.
- > Promouvoir l'établissement d'un plan de mobilité pour le site de La Pallanterie.

### **Préserver et valoriser l'environnement, gérer les ressources naturelles**

- > Préserver les valeurs écologiques, paysagères et patrimoniales du territoire communal.
- > Contribuer à l'assainissement de l'air.
- > Réduire les besoins en énergie.
- > Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.
- > Promouvoir des constructions à faible consommation énergétique (par ex. label Minergie).
- > Promouvoir la valorisation et le recyclage des déchets.





-  Localités, villages
-  Zone d'activité / extension
-  Extension urbaine, localisation préférentielle
-  Zone de villas
-  "Cœur vert", espace agricole central reliant les entités bâties
-  Mise en conformité des constructions en zone agricole ou en zone de bois et forêts / conditionnée à l'établissement d'un plan de site
-  Mise en zone de hameaux
-  Espace vert, parc / extension
-  Plan de protection des rives du lac
-  Plage / port, accès à l'eau
-  Développement du port intercommunal de Corsier
-  Equipement de sports et loisirs / à relocaliser / à créer
-  Autre équipement / à relocaliser / réserve
-  Mise en valeur de l'espace-rue et des espaces publics dans les localités
-  Principe de liaison entre les routes d'Hermance et de Thonon, à réserver / tranchée couverte de Vésenaz
-  Réaménagement de tronçons de la route cantonale en faveur des transports publics et des mobilités douces / avec traitement paysager
-  Forêt / haie, alignement d'arbres existant et à compléter
-  Site de reproduction des batraciens d'importance nationale (Pointe-à-la-Bise)
-  Planification stratégique à établir: développement de la Repentance, jonction autoroutière, extension zone d'activités, extension centre sportif, site propre transports publics, P+R
-  Jonction (traversée du lac) et P+R: 2 variantes de localisation à l'étude



